

Secondaire (cycle de 9 jours) 2026-2027

Tâche annuelle 1 280 heures par année ou 32 heures par semaine			
Tâche éducative 720 heures par année			
Cours et leçons	600 heures par année ou 24 périodes de 75 min par cycle de 9 jours (temps moyen de 24,6 périodes)	Autres tâches éducatives	120 heures par année ou en moyenne 4,8 périodes de 75 min par cycle de 9 jours
		· Récupération · Surveillances (autres que les surveillances de l'accueil et des déplacements) · Activités étudiantes¹ · Encadrement	
Autres tâches professionnelles 560 heures par année			
1. Surveillance de l'accueil et des déplacements	50 heures par année	Entente SEBF-CSSBF pour les situations particulières	
2. Rencontres en équipes ou participation aux comités incluant l'AGEE	50 heures ² par année	Projet éducatif Comité EHDA Insertion professionnelle ³ Etc.	
3. Prise en charge de responsabilités	127 heures par année	Présidence et secrétaire d'AGEE Déplacement itinérant (en priorité) Insertion professionnelle ³ Etc.	
4. Reconnaissance globale	25 heures par année	Plan d'intervention (2 à 3) Appels et rencontres de parents Inventaires et commandes Toute autre activité ponctuelle Etc.	
5. Journées pédagogiques	108 h par année soit 5h24 par jour		
6. Travail déterminé par l'enseignante ou l'enseignant	200 heures par année au lieu déterminé par l'enseignante ou l'enseignant Ce temps inclut les 10 rencontres collectives et les 3 réunions pour rencontrer les parents		

¹ E.N. 8-2.02 Les activités étudiantes signifient aussi la participation aux réunions et comités en lien avec celles-ci.

² E.L. 8-5.05 G) 2- Ce temps peut être revu à la hausse ou à la baisse après concertation avec l'AGEE.

³ 25 heures par année sont reconnues pour l'insertion professionnelle

